

forme à Terre-Neuve un certain nombre des médecins nécessaires pour soigner les malades de la province. La province a pris à sa charge un pourcentage considérable des frais de construction et d'entretien de cette faculté. Mais nous vivons dans une société ouverte. Un pourcentage élevé des diplômés de la faculté de médecine de Terre-Neuve quitteront bientôt la province. Ce n'est pas que je recommande que Terre-Neuve tente d'obliger les médecins à rester dans la province, mais j'estime très injuste que les Canadiens comptent sur les Terre-Neuviens, qui sont parmi les habitants les plus pauvres du pays, pour payer les frais de construction et d'entretien d'une faculté de médecine dont le gros des diplômés quitteront la province pour exercer leur profession dans des régions plus prospères du pays. A mon avis, le gouvernement fédéral devrait tenir compte de circonstances de ce genre et mettre au point un système assez souple pour que la population et le gouvernement de Terre-Neuve ne soient pas lésés du fait d'y avoir créé une faculté de médecine.

## LA MOTION D'AJOURNEMENT

### QUESTIONS À DÉBATTRE

**M. l'Orateur suppléant:** A l'ordre, je vous prie. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Lachine (M. Rock)—Les transports—Le non-classement du canal Lachine par le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien; le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath)—L'expansion économique régionale—Demande d'organisation du comité permanent; le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom)—Les anciens combattants—Le prétendu acte discriminatoire de Vic Tanny's à l'égard d'un amputé.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires qui figurent au *Feuilleton* d'aujourd'hui, savoir, les avis de motions (documents), les bills privés et les bills publics. Comme il n'y a pas d'avis de motions, la Chambre passe directement aux bills privés.

• (1700)

## BILLS PRIVÉS

### LA BANQUE UNIE DU CANADA

**M. Stanley Haidasz (Parkdale)** propose: Que le bill C-164, tendant à constituer la Banque Unie du Canada, soit lu pour la 2<sup>e</sup> fois et renvoyé au comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques.

—Monsieur l'Orateur, le bill vise à créer une nouvelle banque au Canada. Il est présenté à la Chambre sous la forme d'un bill servant d'appendice à la loi sur les ban-

ques. Il est sous les auspices d'éminents Canadiens qui ont conçu le projet et pris l'initiative d'instituer une nouvelle banque, aux idées nouvelles, pour répondre aux besoins de la population.

Au nombre des administrateurs provisoires de la banque, on distingue M. Benjamin V. Levinter, C.R., avocat bien connu de Toronto qui, à la suite d'un discours prononcé l'an dernier par l'honorable Walter Gordon, en conclut que le Canada avait besoin d'une nouvelle banque. Il a réuni d'éminents Canadiens, entre autres le docteur Gérard Lasalle, de Sherbrooke, médecin bien connu qui jouit du respect de ses concitoyens du Québec. Il fut archiviste et gouverneur du Collège des physiciens et chirurgiens du Québec et il est le doyen de la Faculté de médecins de l'Université de Sherbrooke.

Parmi les autres administrateurs provisoires, on distingue M. A. J. Pianosi, homme d'affaires bien connu de Sudbury (Ontario), M. Zenon Gutkowski, expert-comptable de Toronto, ex-professeur de comptabilité à l'Université Queen et à l'Université de Toronto et administrateur et trésorier, depuis 12 ans, d'une des plus grandes caisses de crédit du Canada, celle de la paroisse Saint-Stanislaus, et M. Isadore Levinter, avocat de Toronto et membre à vie de l'Ordre des avocats du Haut-Canada.

Les objectifs des administrateurs provisoires sont d'établir une banque où les Canadiens de toute origine pourront participer à tous les secteurs des affaires, une banque qui sera particulièrement consciente et inquiète des besoins des membres des divers milieux et des différentes régions du Canada, et aussi de certains principes dont je parlerai plus tard. Outre ces considérations particulières, ils croient aussi qu'une autre banque, et notamment une banque avec des principes différents sera d'un réel avantage pour l'économie canadienne, puisqu'elle offrira des fonds additionnels pour financer les entreprises, créer de l'emploi et stimuler la concurrence dans le régime bancaire canadien.

Je pense que les députés sont déjà au courant de certaines conceptions des administrateurs provisoires de cette banque. Ce bill a été discuté au Sénat en juin 1971, par son comité permanent des banques et du commerce en septembre et octobre 1971, a été lu la troisième fois et adopté au Sénat l'automne dernier.

Les renseignements que pourraient souhaiter les députés se trouvent dans le compte rendu des délibérations du Sénat. Ces délibérations donnent une bonne idée de ce dont il s'agit. On y trouve un exposé et aussi pas mal de détails, et je ne veux pas maintenant retenir la Chambre en y revenant par le menu. Toutefois, diverses considérations devraient encourager tous les Canadiens et les députés à envisager favorablement ce projet d'une nouvelle banque.

La nouvelle banque cherchera la participation des Canadiens des diverses origines ethniques, y compris les Canadiens français et anglais, dans tous les secteurs de ses affaires, dont le conseil d'administration, la gestion, le personnel à tous les niveaux, en tenant tout particulièrement compte des soucis particuliers qu'éprouvent beaucoup de nôtres pour des raisons linguistiques ou autres. Elle permettra également une certaine mesure d'indépendance régionale aux responsables du fonctionnement de ses filiales dans les cinq régions du Canada, ce qui assurerait, sinon tous les avantages d'une banque régionale, du moins un grand nombre d'entre eux.